

Bilan de la présence française en Algérie : enseignement ¼ 1830-1914 12 janvier 2016

Voici une nouvelle version de mon article rédigé en février 2010, en hommage à mon papa, né le 12 janvier 1940 à Alger, instructeur du plan de Constantine dans le bled près d'Aïn el Turk, de 1960 à 1962 (tous ses élèves étaient de petits musulmans). Illustrations tirées du site des ANOM, de la revue Trait d'Union (instituteurs en Algérie) ...



mon père Pierre SAFRAS (1940-2007) instructeur en 1960 près d'Aïn el Turk (doc auteur)

Après la légende du verre d'eau refusé à l'appelé du contingent par le méchant Pied-Noir, on trouve la légende de l'interdiction de l'école aux petits Musulmans : mais dans ce cas comment aurait-on pu leur apprendre l'autre légende, celle de "nos ancêtres les Gaulois" ?

En 1830, dans l'Algérie turque, on trouve des écoles coraniques pour l'enseignement primaire, des zaouias pour l'enseignement secondaire et des medersas pour l'enseignement supérieur, pour ceux qui voulaient devenir cadis ou kodjhas, oulémas ou mouderres.

En 1833, la 1^{ère} école (française) à Alger compte 201 élèves : 143 Européens et 58 Israélites



doc ANOM

Les premières écoles se heurtèrent à la méfiance des autochtones, craignant que par l'école on ne visât à détacher les Musulmans de la religion du Prophète ...

L'opposition des familles fut donc le principal obstacle au développement de l'instruction en Algérie ...

On peut lire dans le procès-verbal de la séance du conseil du Gouvernement Général du 31 juillet 1833 « inscrit qu'une vingtaine de chiaous de 15 à 25 ans ... et 6 enfants. » ainsi que « l'opposition du muphti et du cadî, du muphti surtout. »

(No 11 juillet 1837)

Les condamnés en cette, à l'exception de l'appel et à tous les effets
 fait et jugé en dernier.

Le Conseil Civil rend compte des démarches qu'il a
 faites, auprès des autorités locales, pour les engager à envoyer des
 enfants à l'école d'enseignement mutuel, que sans avoir
 préalablement l'assentiment de ces autorités, et en leur représentant même
 personnellement à y faire assister qu'une loi de l'Assemblée de St. Louis
 attachée aux divers services Civils et Criminels.

Ensuite, ajoute-t-il, comme les autorités, et l'Administration, peuvent également disposer de ces enfants, et ne comprendrait pas de quoi on les fait au chef de l'école
 des écoles pour que les enfants, et qu'on ne les envoie pas
 à l'école; même dans le cas où les parents leur permettraient
 d'aller à l'école d'enseignement mutuel, indigènes, et le
 Magasin de la Casbah, le Magasin de l'Administration, des
 de suite sur les lieux, auprès des parents, pour les déterminer
 d'acquiescer à notre appel, dans la crainte qu'ils leur imposent
 de voir un jour leurs enfants changer de religion.

M. le Chef de l'école propose qu'il s'empare de ces
 les autres enfants.

À cette occasion l'Inspecteur Général des Écoles approuve
 vivement les observations présentées sur la conduite du Magasin,
 et annonce que les traits qui lui sont imputés, qu'il n'est pas le seul
 qu'il en soit donné.

Il fait connaître au Conseil que ce fonctionnaire a

doc ANOM

Au 31 août 1837 on dénombre 1104 enfants scolarisés : 862 Européens soit 78%, 130 Maures soit 12% et 112 Juifs soit 10%

En 1839, pour la région d'Alger, 1324 élèves : 1009 Européens soit 76%, 200 Israélites soit 15% et 95 Arabes soit 7%

Le 27 mai 1843, l'avis suivant du Gouverneur Général est affiché à Alger :

Sir Moustapha ben Mehabti, qui déjà, plusieurs fois,
avait donné lieu à des plaintes, a été révoqué de sa fonction, et va être destitué,
jusqu'à nouvel ordre, aux îles St. Agathe.

Cette mesure a été déterminée par une délibération
 formelle du fonctionnaire, à une décision de M. le Ministre de la guerre,
 prise dans l'intérêt des enfants musulmans.

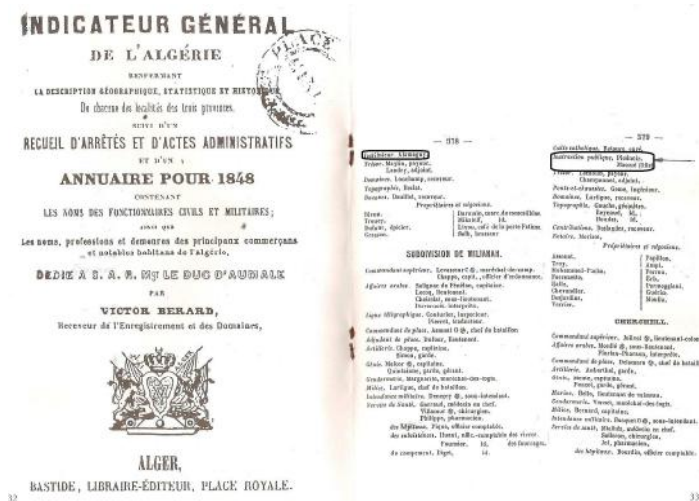
La même mesure est applicable au Maître d'école de
 la grande Mosquée, qui l'est associé à cet acte de désobéissance.

Dans sa sollicitude pour les intérêts de la religion et de
 la justice musulmane, le Gouvernement pourvoira prochainement à la
 nomination d'un nouveau Maître, avec le traitement son égal en regard à
 l'importance des fonctions dont il est investi.

doc ANOM

En 1845, à Alger, « la dame Allix, ancienne maîtresse de pension en France domiciliée en Afrique depuis longtemps a conçu dans le courant de l'année la pensée de fonder à Alger une école (la première) pour l'éducation de jeunes filles musulmanes et entrepris immédiatement, à ses frais, la réalisation de ce projet. » rapidement 150 filles y sont inscrites.

Dans l'indicateur général de l'Algérie, annuaire pour 1848, pour la subdivision de Milianah, on compte 2 instituteurs, dont un certain Piednoir (!) et une Demoiselle Massué.



En 1850, 3 médersas sont réorganisées par la France pour élever le niveau des études : la durée des études est portée à 4 ans à Tlemcen, Constantine, Médéa, cette dernière est transportée à Blidah puis à Alger.



en 1856 école de jeunes filles musulmanes de Madame LUCE à Alger (doc ANOM)

En 1860, 2.000 écoles coraniques avec 27.000 élèves environ où on apprend surtout à lire et à écrire les versets du Coran. Il y existe une forte opposition à l'école française.

Du 31 mai 1860 au 1^{er} octobre 1875 est établi un état nominatif des élèves du collège impérial franco-arabe d'Alger comportant leur numéro matricule, le nom de l'élève, le titre auquel ils sont au lycée, la position des parents ... On y voit des fils de militaires y côtoyer des fils de marchand de poterie, de tanneur, de chaufournier, un orphelin ...

N ^o Matricule	Noms des Elèves	Titre auquel ils sont au Lycée	Position des Parents		Observations
			Subdivision		
172	Koussou ben Saïd ben Abdoukhal	Arme à l'Etat	d'Alger		J'ai été inscrit à l'administration de l'Etat
190	Moussab ben Mohamed ben Ahmed Chaal	Arme à l'Etat	d'Alger		
203	Mohamed ben Omar	Arme à l'Etat	d'Alger		
248	Ahmed ben Abdou Khoum 'Isak	Arme à l'Etat	d'Alger		
259	Abdoulkader ben ali ben Boumer	Arme à l'Etat	d'Alger		
266	Amel ben Ahmed	Arme à l'Etat	d'Alger		
279	Koussou ben ali ben Agoua	Arme à l'Etat	d'Alger		
301	Mohamed ben Hannon ben Kalfou Ennah	Arme à l'Etat	d'Alger		
303	Sahou ben Saïd el Kouch	Arme à l'Etat	d'Alger		
308	El Hassan ben Agoua ben Ahmed ben ali	Arme à l'Etat	d'Alger		
311	Ahmed ben Mousa Beni	Arme à l'Etat	d'Alger		

doc ANOM

En 1865, 13 000 enfants indigènes sont scolarisés.

En 1865 création de l'école normale de Bouzaréah : mixte, elle recrute garçons européens et indigènes et forma 800 instituteurs indigènes



En 1866, on dénombre 31 écoles franco-arabes scolarisant 923 écoliers.

Instruction publique. *Al n. y a dans l'annuaire qu'une école arabe réellement importante, c'est celle de Mezzud à laquelle est placé un homme instruit et capable; cette medersa est fréquentée par de nombreux talba qui viennent un peu de tous les points s'initier aux éléments de la science.*

L'école arabe-française est située dans le village; elle souffre des élèves choisis dans la localité même, car, ainsi que nous l'avons déjà signalé, il n'a pas été possible de continuer à y faire venir les enfants des tribus, qui, éloignés de leurs parents, se trouvaient abandonnés et sans ressources aucunes, de sorte qu'ils allaient tous chez le Bach agha qui était obligé de les nourrir.

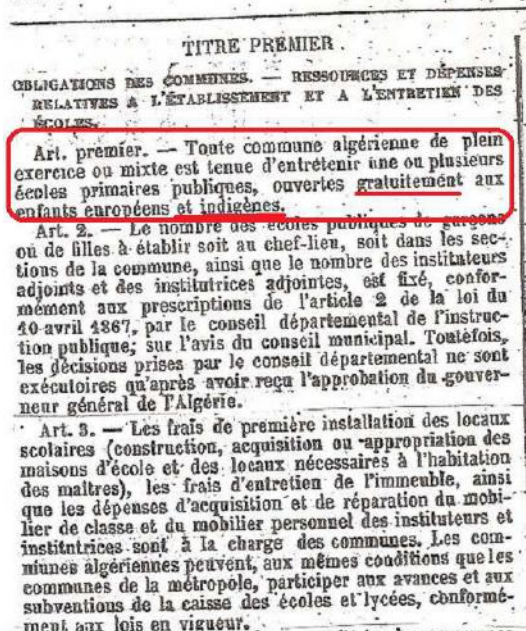
Malgré les efforts que nous avons fait, nous n'avons pas encore pu dépasser le chiffre de quarante élèves qui composent actuellement l'école, mais nous espérons décider plusieurs familles qui hésitent encore, mais qui se rendront certainement à nos conseils.

Des progrès réels se font sentir dans l'école arabe-française, la plupart des jeunes indigènes qui la fréquentent commencent à parler le français et plusieurs d'entre eux savent écrire à la dictée, faire les quatre règles et répondre très couramment et avec intelligence à des questions générales de géographie.

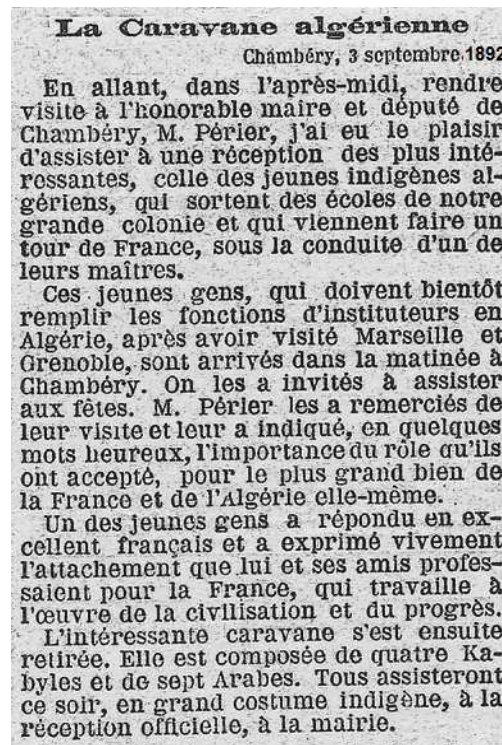
Le bâtiment de l'école est bien disposé, la principale salle où se fait l'enseignement est vaste, aérée et remplit les meilleures conditions hygiéniques, il y a une cour dans laquelle est un gymnase complet.

Des leçons d'agriculture pratique ont été données aux élèves dans un jardin qui a été réservé dans le périmètre de l'école.

Vu les lois du 2 avril 1867, du 19 juin 1875, du 16 juin 1881 et du 22 mars 1882 ;
Vu l'article 21 de la loi de finances du 29 décembre 1882 ;
Vu les chapitres 34 et 37 du budget de l'instruction publique (exercice 1883 ouvrant au ministre les crédits nécessaires pour faire participer les communes algériennes aux subventions de l'Etat en faveur de l'instruction primaire ;
Vu les décrets du 16 août 1848, 15 août 1875 et 27 mai 1878, relatifs à l'organisation de l'instruction publique en Algérie ;
Décrète :



A la fin du XIX^{ème} siècle, on dénombre 30 000 enfants scolarisés



En 1900, 114 899 enfants sont scolarisés en écoles primaires publiques, dont :

90 727 Européens	79%
24 172 Musulmans	21%

**PREMIER DICTIONNAIRE
KABYLE-FRANÇAIS**

(Dialectes parlés dans la Grande Kabylie)

PAR

E. DAVIN

EX-DIRECTEUR D'ÉCOLE KABYLE-FRANÇAISE

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE INDIGÈNE

DES MEDJANA (ALGER)

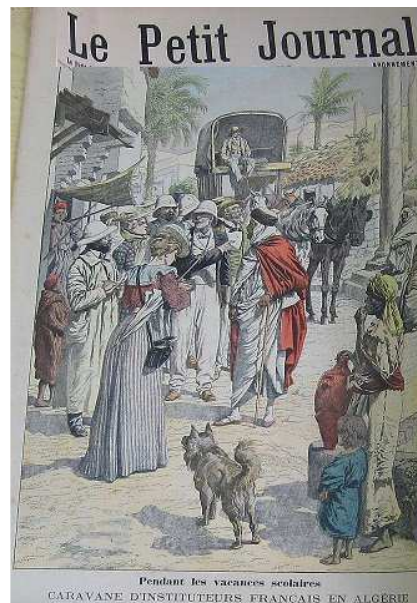
TITULAIRE D'UNE MENTION HONORABLE

POUR LA LANGUE KABYLE.

A. LEGENDRE

IMPRIMEUR-ÉDITEUR A MILANA

1901



Le Petit Journal du 6 septembre 1903

En 1904-1908, il y a 2 grandes medersas à Alger et à Tlemcen dont les professeurs sont français et musulmans



1908 medersa école supérieure arabe

En 1910, 152 274 enfants sont scolarisés en écoles primaires publiques, dont :

112 000 Européens	73.5%
39 669 Musulmans	26%

soit 32% de plus en 10 ans

En 25 ans, 12 « Etrangers » seulement seront reçus au baccalauréat en sciences pour 1 490 Français, 10 en lettres pour 2 600 Français.

L'instituteur est aussi parfois un peu médecin, ou du moins infirmier-pharmacien ...

En 1910, à l'école de Khanga Sidi Nadji Khenchela, M. Péron, instituteur, dresse une liste de 40 médicaments + accessoires médicaux ... il a soigné 24 personnes en 9 jours (paludisme, tuberculose, rhumatismes, rhume, typhus, conjonctivite, maux de tête, de ventre ...)



doc Trait d'Union

La promotion 1911-1914 de l'Ecole Normale d'Instituteurs d'Alger est composée de 15 "Pieds-Noirs" pour 14 "Métropolitains"



